

Nombre de membres du Bureau :

- en exercice : 21
- membres présents : 18
- suffrages exprimés : 17
- pour : 17

DÉLIBÉRATION n° B2022/232

L'an deux mille vingt-deux, le 13 décembre à 18h30, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO, Monsieur Alain PIASER a été désigné secrétaire de séance.

Présents : Bernard PLANO, Philippe SOLAZ, Catherine CORREGE, Alain PIASER, Joëlle ABADIE, Valérie DUPLAN, Roger LACOME, Nicolas TOURON, Céline CASSAGNEAU, André RECURT, Ludovic PONTICO, Serge SOHIER, Régine SARRAT, Francis ESCUDE, Didier FAVARO, Jean-Bernard COLOMES, Albert BEGUE et Laurent LAGES

Absents excusés : Maurice LOUDET, Christiane ROTGE et Martine LABAT.

Objet : Ressources humaines - Signature d'une convention de mise à disposition d'un agent administratif auprès de la commune de Lannemezan pour l'année 2023

Monsieur Bernard PLANO ne prend pas part au vote.

Monsieur le Président propose de renouveler la mise à disposition d'un agent administratif à temps complet auprès de la commune de Lannemezan, pour un an, à compter du 11 janvier 2023 jusqu'au 10 janvier 2024. L'agent exercera des fonctions d'agent d'accueil et officier d'état civil au sein du service Affaires Générales.

La commune de Lannemezan remboursera à la CCPL le montant de la rémunération de l'agent ainsi que les charges y afférentes sur la base d'un titre de recettes trimestriel.

LE BUREAU

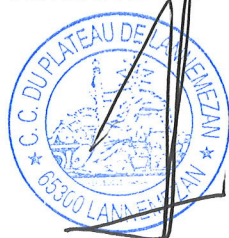
Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix :

DECIDE

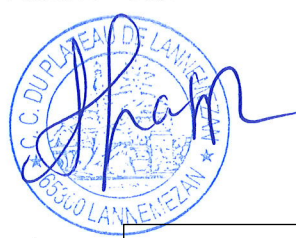
- de signer une convention de mise à disposition d'un agent administratif avec la commune de Lannemezan du 11 janvier 2023 au 10 janvier 2024 suivant les modalités exposées précédemment, ainsi que tout document afférent.

Pour copie conforme,

Le Président
Bernard PLANO



Le secrétaire de séance
Alain PIASER



Affichée le
27 DEC. 2022

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20221213-2022-232B-DE
Date de télétransmission : 27/12/2022
Date de réception préfecture : 27/12/2022